

# Établissement primaire et secondaire de Prilly

Réunion  
parents-enseignants  
10<sup>e</sup> année

Mardi  
27 septembre 2022

Partie plénière :  
Sylvain Corday  
Directeur

		Rac I et II Rattrapage		Degré secondaire I	
14-15 ans	11S	Voie prégymnasiale	Voie générale*		Degré secondaire I
13-14 ans	10S				
12-13 ans	9S				
11-12 ans	8P	Deuxième cycle primaire  (Cycle 2)		Degré primaire	
10-11 ans	7P				
9-10 ans	6P				
8-9 ans	5P	Premier cycle primaire  (Cycle 1)			
7-8 ans	4P				
6-7 ans	3P				
5-6 ans	2P				
4-5 ans	1P				

Structure de l'école obligatoire vaudoise

\*enseignement en 2 niveaux pour le français,  
les mathématiques et l'allemand

## Déroulement de la soirée

### 1. Partie plénière (19h30-20h00)

- › Informations générales
- › Préparation à l'orientation professionnelle

### 2. Rencontre avec les maître-ss-es de classe en salle de classe (20h00-20h45)

# Mesures sanitaires

Le port du masque n'est plus exigé sur le périmètre scolaire

Les mesures que l'on continue d'appliquer :

- Lavage des mains avant les cours.
- Aération des salles.
- Les personnes malades doivent rester à la maison.
- Pendant le temps scolaire, lorsqu'un-e élève présente des symptômes marqués d'origine inconnue, il est conduit hors de sa classe. Ses parents sont contactés et viennent le chercher ou il-elle rentre à domicile.

## Groupes de disciplines conformément au nouveau système

Groupe principal		Groupe restreint	
Français		7P-8P	9S-11S
Mathématiques			
Allemand			
Option : OS ou OCOM	(9S-11S)		
Sciences de la nature			
Anglais			
Géographie			
Histoire			
Arts visuels			
Musique			
Activités créatrices et manuelles	(sauf 10-11VP)		



0200 Département de la formation  
de la jeunesse et de la culture  
Division générale de  
l'enseignement obligatoire et  
de la pédagogie spécialisée

## Présentation du Cycle 3

### Information aux parents

Degré secondaire

Années 9S et 10S

L'école obligatoire se déroule sur onze ans. Elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices et physiques, et à former son jugement et sa personnalité. L'école permet à l'élève de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres.

Ce dépliant présente le cycle 3, et en particulier les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années du degré secondaire I. Il décrit notamment le dispositif de voles et de niveaux prévu par la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Ce document présente, selon une logique chronologique, les conditions de promotion et de réorientation par vole.

D'une durée de trois ans, le cycle 3 aboutit à un certificat de fin d'études secondaires marquant l'achèvement de la scolarité obligatoire. À l'issue de la 11<sup>e</sup> année, divers raccordements sont possibles.

[www.vd.ch/scolarite](http://www.vd.ch/scolarite)

Sources: Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)  
Règlement d'application de la LEO (RLEO)  
Cadre général de l'évaluation (CGE)

Seuls font foi le cadre légal et réglementaire et le Cadre général de l'évaluation (CGE), lequel traite de manière exhaustive des différents cas.

## Conditions de changement de niveau en fin de premier semestre

### 10<sup>e</sup> fin du 1<sup>er</sup> semestre

#### Voie générale

#### Voie pré-gymnasiale

niveau 1 ↑ niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée
niveau 2 ↑ niveau 1	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée

## Conditions de promotion en fin d'année scolaire

### Fin de 10<sup>e</sup> année

#### Voie générale

**Gr. principal** 44 pts et plus

**Gr. restreint** 16 pts et plus

**Cas limites** Max. 1 pt d'insuffisance  
par groupe

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé  
l'année en cours

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé  
2 fois au cours de sa scolarité

### Fin de 10<sup>e</sup> année

#### Voie pré-gymnasiale

**Gr. principal** 40 pts et plus

**Gr. restreint** 16 pts et plus

**Cas limites** Max. 0,5 pt d'insuffisance  
par groupe

# Réseau santé-prévention

**Médecin scolaire**

*Dr T. Azzi, Cabinet médical Prilly centre  
(CMBC) Tél. 021 626 21 46*

**Infirmière scolaire**

*Mme Aline Tanniger  
Collège de l'Union  
Tél. 021 577 99 57  
079 159 23 95*

**Conseillère école-familles**

*Mme A.-I. Hostettler – Collège de l'Union  
Tél. 021 577 99 59 / 079 479 97 27*

**Educatrice en milieu scolaire  
Service psychopédagogique**

*Mme Isabelle Tutam Tél. 076 454 65 34  
Mme E. Terribilini – Union 5  
Tél. 021 557 86 61*

**Médiatrice-médiateur**

*Mme Muriel Mühlethaler et  
MM. Boubacar Barry  
Tél. 021 577 99 55*

**Délégué à la prévention de la  
délinquance**

*M. D. Dudan  
Police de l'Ouest  
Tél. 021 622 8000*





Bulletin d'information  
aux parents 2022-2023

## ◎ **5. Absences – Demandes de congé**

- ◎ Toute absence (y compris aux cours facultatifs et d'appui) doit être annoncée par les parents au secrétariat (021 557 99 55) entre 7 h 15 et 8 h le matin même de l'absence.
- ◎ L'annonce d'absence ne dispense pas de transmettre au maître de classe un justificatif d'absence écrit le jour du retour de l'élève à l'école ou au plus tard dans les 24 heures ouvrables qui le suivent, signé par le-la responsable de l'élève.
- ◎ ...

- **7. Téléphones portables**
- **-... les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits durant le temps scolaire : en classe, lors des pauses et de la récréation, ainsi que lors des sorties scolaires ou des camps...**
- (décision n° 162 de Mme Cesla Amarelle, Cheffe du département DFJC, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019)

- **10. Comportement général, discipline**

**-... Les élèves ne consomment ni alcool ni stupéfiant ; ils ne fument pas.**

*(cela concerne également les «e-cigarettes» et les «puff-bar jetables»)*

# Déroulement de l'année scolaire

- Semestre 1 : du 22 août 2022 au 27 janvier 2023
- Semestre 2 : du 28 janvier 2023 au 30 juin 2023
- Stages professionnels obligatoires :
  - 10VG : 8-12 mai 2023
  - 10VP : 19-23 juin 2023

**CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**



**ASSEMBLÉE  
DES PARENTS**

**Mercredi 2 novembre 2022 à 20h00**  
Sous-sol de la Grande Salle de Prilly

## **INVITATION**

Le **bien-être de votre enfant** à l'école vous interpelle ?  
Vous souhaitez donner votre avis sur des thèmes qui concernent **l'école**  
et **l'accueil parascolaire** ?

Chers Parents, nous vous invitons à venir **échanger** sur ces thèmes.

Nous sommes à votre écoute et nous souhaitons transmettre vos idées  
au conseil d'établissement.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes les représentants des parents d'élèves pour le conseil d'établissement.

Notre but est d'être à votre écoute afin de pouvoir transmettre vos idées, vos avis, vos envies de changement au conseil d'établissement dont font partie la Direction scolaire, les communes de Prilly, Jouxten et Romanel et les organisations comme les UAPE, sociétés etc...

Pour plus d'information : Quart-Parents de Prilly, Jouxten et Romanel

Cet.parents.prj@gmail.com

K. Junod (1P à 6P): 079 218 2281  
M. Drapel (7P à 11e): 076 571 0583



## Présentation des classes de 10<sup>e</sup>

<b>10VP/1</b>	<b>Mme Annick Gelin</b>	<b>A301</b>
<b>10VP/2</b>	<b>M. David Rouiller</b>	<b>A304</b>
<b>10VP/3</b>	<b>Mme Cécile Tschumi</b>	<b>A404</b>
<b>10VP/4</b>	<b>Mme Eleftheria Spyropoulos et M. Fernando Saji</b>	<b>A408</b>
<b>10VG/5</b>	<b>Mme Stéphanie Corbaz</b>	<b>A302</b>
<b>10VG/6</b>	<b>Mme Alexandra Balmer et M. Olivier Eugster</b>	<b>A303</b>
<b>10VG/7</b>	<b>Mme Noémie Neighbour</b>	<b>A305</b>
<b>10VG/8</b>	<b>Mme Bernadette Audergon</b>	<b>A315</b>
<b>10VG/9</b>	<b>M. Damien Manfredonia</b>	<b>A306</b>
<b>10VG/10</b>	<b>M. Boubacar Barry</b>	<b>A418</b>